



Aujourd’hui le 7 octobre, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 81 914 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 900 cas), 409 personnes sont hospitalisées (hausse de 12), dont 62 personnes sont aux soins intensifs. Un décès est survenu dans les 24 dernières heures, auquel s’ajoutent 4 décès survenus entre le 30 septembre et le 5 octobre et 2 décès survenus à une date inconnue, pour un total qui s’élève à 5 906. Les prélèvements réalisés le 5 octobre s’élèvent à 24 399, pour un total de 2 525 315.

Tableau synthèse de l’évolution des données

Date	Cas confirmés	Décès	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
30 septembre	933	13	275 (+13)	46 (+3)	30 948
1 ^{er} octobre	1 052	8	302 (+27)	49 (+3)	28 778
2 octobre	1 107	7 + 2 date inconnue	326 (+24)	60 (+11)	27 453
3 octobre	1 079	6 + 1 date inconnue	334 (+8)	64 (+4)	25 203
4 octobre	1 191	8 + 1 date inconnue	361 (+27)	62 (-2)	20 339
5 octobre	1 364	5 + 4 date inconnue	397 (+36)	67 (+5)	24 399
6 octobre	900	1 + 2 date inconnue	409 (+12)	62 (-5)	ND

Prendre note que les données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai supplémentaire de 24 heures et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

ÉTAT DE LA SITUATION DE LA PANDÉMIE AU QUÉBEC

Lors d’un point de presse tenu à 15 h, le premier ministre du Québec, M. François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et du directeur national de la santé publique, D^r Horacio Arruda, a fait le point sur la situation de la pandémie au Québec. **Essentiellement,**

à l'exception des déplacements pour l'école et le travail, le premier ministre demande à tous les Québécois-ses de demeurer à la maison.

Le premier ministre a rappelé que la crise vécue est sans précédent et que tous les gouvernements du monde doivent prendre des décisions difficiles, particulièrement dans les États avec de grandes villes. Il a rappelé que les décisions s'appuient sur les recommandations de la santé publique et sur l'évolution des cas, des hospitalisations et des décès. Il s'est montré extrêmement préoccupé par l'augmentation du nombre d'hospitalisations, lesquelles ont doublé en deux semaines (168 à 409). Il a rappelé la fragilité du réseau de la santé, notamment en raison du manque de personnel. Il a affirmé que si la situation se poursuit, avec une contamination exponentielle et l'augmentation des hospitalisations, il y a un risque réel de rupture qui pourrait obliger l'annulation et le report de chirurgies importantes.

Il a rappelé les restrictions et les fermetures de secteur annoncées en rappelant que ces décisions devaient être prises pour sauver le réseau de la santé, les écoles et l'économie. Il a réitéré l'importance de la collaboration de tous.

Questionné quant au réalisme de la fin des restrictions suivant la période de 28 jours, le premier ministre a indiqué qu'il était prématuré de se prononcer.

ASSOUPLISSEMENTS FACILITANT LA PRÉSENCE DES PROCHES AUPRÈS DES PERSONNES EN FIN DE VIE

Aujourd'hui, le gouvernement a annoncé plusieurs assouplissements concernant les visites en contexte de fin de vie. Afin de s'assurer que les personnes en fin de vie puissent bénéficier de l'accompagnement et du soutien de leurs proches durant cette période, le gouvernement a ainsi émis de nouvelles directives qui favorisent et reconnaissent toute l'importance de la présence de ces personnes significatives.

Les nouvelles directives s'appliqueront dans l'ensemble des milieux de soins et de vie, dans toutes les régions du Québec, peu importe le niveau d'alerte.

Parmi les principaux assouplissements, mentionnons que :

- Le conjoint et les enfants sont autorisés à visiter une personne en fin de vie, sans restriction quant au nombre de personnes, ou jusqu'à deux personnes significatives à la fois, pour toute personne en soins palliatifs. Il en est de même pour les situations où l'utilisateur reçoit une sédation palliative en continu.
- Un seul proche aidant peut accompagner la personne en centre de jour.
- Les personnes d'âge mineur sont autorisées à visiter les personnes en soins palliatifs ou de fin de vie. Elles doivent être accompagnées d'un adulte lors de la visite.
- La présence des bénévoles est permise et considérée comme équivalente à la présence de proches aidants.

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

RAPPEL - ADOPTION D'UNE RÉOLUTION D'OPPOSITION À L'ARTICLE 81 DU PROJET DE LOI 67

Comme mentionné dans une précédente communication, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 67 dans lequel un article propose de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel pour gérer les problèmes de voisinage découlant de ce type de location dans nos communautés. La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a exprimé son profond désaccord avec cette intention; vous trouverez notre communiqué du 30 septembre en cliquant [ICI](#). Retirer un pouvoir de zonage aux municipalités est à la base un geste inacceptable qui va à l'encontre de notre rôle de gouvernements de proximité reconnu par l'Assemblée nationale, sans compter que ce geste ne pourra qu'accentuer les problèmes vécus dans nos territoires avec les locations à court terme de type Airbnb.

Article 81

« Aucune disposition d'un règlement municipal adopté en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) ne peut avoir pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement d'hébergement où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place. »

En plus de constituer une véritable atteinte à nos pouvoirs en matière de zonage, cet article du projet de loi retirerait aux citoyens la capacité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie. Cette proposition est donc également une atteinte à la vie démocratique locale de nos communautés.

Aussi, nous avons besoin de votre appui pour signifier notre désaccord avec l'article 81 du projet de loi 67. Le projet de loi 67 devant être appelé rapidement en chambre, nous vous demandons de manifester votre désaccord en procédant à l'adoption du projet de résolution que vous trouverez [ICI](#) **dès la prochaine réunion (octobre)** de votre conseil municipal et de votre MRC.

Outre l'envoi rapide de votre résolution au premier ministre du Québec, aux ministres des Affaires municipales et de l'Habitation et du Tourisme, aux chefs des partis d'opposition à l'Assemblée nationale, à votre député ainsi qu'aux membres de la commission parlementaire responsable, nous vous recommandons d'en transmettre aussi une copie aux médias de votre région. Vous trouverez [ICI](#) un projet de lettre de transmission et vous trouverez [ICI](#) la liste des adresses des membres de l'Assemblée nationale qui doivent recevoir promptement votre résolution.

SITUATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les documents qui suivent présentent, à titre indicatif, un portrait global de la situation dans les centres de services scolaires ou commissions scolaires et les établissements scolaires concernant la COVID-19 en date du 6 octobre 16 h.

Pour consulter les faits saillants, cliquez [ICI](#).

Pour la liste des écoles, cliquez [ICI](#).

ENTENTE CANADA-QUÉBEC SUR LE LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE

Les gouvernements du Canada et du Québec ont annoncé hier la conclusion d'une entente qui se traduira par un investissement conjoint de près de 3,7 milliards \$, sur 10 ans, afin d'améliorer les conditions de logement de nombreux ménages québécois dans le besoin.

L'Entente Canada-Québec sur le logement, qui couvre la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028, prévoit un financement fédéral total de 1,84 milliard \$ et implique également un engagement financier du Québec équivalent à celui du Canada pour les trois volets de l'Entente, soit :

- 272,25 M\$ pour le volet « Priorités du Québec »;
- 1,12 milliard \$ pour le volet « Initiative canadienne de logement communautaire »;
- 454,3 M\$ pour le volet « Allocation canadienne pour le logement ».

Le communiqué est disponible [ICI](#).

FQM PRÉVENTION - PRÉVENEZ UNE ÉCLOSION SUR LES LIEUX DU TRAVAIL

FQM Prévention, la mutuelle de prévention SST, propose à ses membres quatre formations spécialement conçues pour répondre aux besoins de la situation actuelle. Formez vos employés afin de limiter la propagation de la COVID-19 au sein de votre organisation.

- [Directives sanitaires, salubrité et SST](#)
- [Droits et obligations salubrité et SST en période de pandémie](#)
- [Hygiène et salubrité au travail](#)
- [Inspection, conformité et salubrité du milieu de travail](#)

La formation municipale à distance

